

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	402
Zones assujetties :	P403 P426 P506 P530
Concordance de la ou des zone(s) :	PV - PI

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	X	X						
	Public et institutionnel II	X	X						
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé		X						
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	12.0	12.0					
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	6.0	6.0						
		Hauteur du mur % minimal exigé	100	100					
	maximal exigé (m)		15.0	15.0					
	Min. somme des marges	12.0	6.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	30.0	15.0					
	Marge arrière minimale (m)	10.0	10.0						
Hauteur du mur % minimal exigé	100	100							
	maximal exigé (m)	20.0	20.0						
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum							
		maximum							
	Nombre de chambres	minimum							
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum							
		maximum	4	4					
	Hauteur	minimum (m)							
		maximum (m)	15.0	15.0					
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
Densité minimale (log/ha)									
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS	Article 4.3.1	X	X						

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	407
Zones assujetties :	P415
Concordance de la ou des zone(s) :	PV

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	X							
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé								
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0							
	Hauteur du mur : % minimal exigé	maximal exigé (m)							
		Marge latérale Min. 1 marge (m)	8.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé	maximal exigé (m)							
		Min. somme des marges	16.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé	maximal exigé (m)							
		Marge arrière minimale (m)	8.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé	maximal exigé (m)							
	CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum						
maximum									
Nombre de chambres		minimum							
		maximum							
Nombre d'étages		minimum							
		maximum							
Hauteur		minimum (m)							
		maximum (m)	6.0						
Largeur minimale sur rue (m)									
R.P.T. % minimal									
Surface max. du bâtiment (m2) C VII									
Surface max. du bâtiment (m2) autres									
R.P.T. % maximal									
Espaces libres Sup. min. / log. (m2)									
% de la superficie du terrain									
Densité minimale (log/ha)									
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS	Article 4.3.1	X							

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	408
Zones assujetties :	H416
Concordance de la ou des zone(s) :	R3

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)	X							
	Habitation VI (Multifamiliale)		X	X					
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I								
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT STRUCTURE DU BÂTIMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
	Bâtiment isolé	X	X						
	Bâtiment jumelé			X					
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	8.0	8.0	8.0					
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	6.0	6.0	6.0					
		Hauteur du mur : % minimal exigé							
	maximal exigé (m)								
	Min. somme des marges	12.0	12.0	6.0					
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge arrière minimale (m)	10.0	10.0	10.0					
Hauteur du mur : % minimal exigé									
	maximal exigé (m)								
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum		6	6				
		maximum		16	16				
	Nombre de chambres	minimum	8						
		maximum	24						
	Nombre d'étages	minimum	2	2	2				
		maximum	4	4	4				
	Hauteur	minimum (m)	6.0	6.0	6.0				
		maximum (m)	13.0	13.0	13.0				
	Largeur minimale sur rue (m)		8.0	10.0	10.0				
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)			30.0	30.0				
	% de la superficie du terrain		25	35	35				
	Densité minimale (log/ha)		65	65	65				
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS									

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO. 409

Zones assujetties : H422

Concordance de la ou des zone(s) : R2

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)	X							
	Habitation VI (Multifamiliale)		X						
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I								
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X	X						
	Bâtiment jumelé								
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	5.0	5.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	6.0	6.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Min. somme des marges	12.0	12.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge arrière minimale (m)	8.0	8.0						
Hauteur du mur : % minimal exigé									
	maximal exigé (m)								
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum		4					
		maximum		6					
	Nombre de chambres	minimum	8						
		maximum	24						
	Nombre d'étages	minimum	1	1					
		maximum	3	3					
	Hauteur	minimum (m)	4.5	4.5					
		maximum (m)	7.0	7.0					
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
Densité minimale (log/ha)		25	25						
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS									

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.

410

Zones assujetties : C423

Concordance de la ou des zone(s) :

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I	X	X						
	Commerce de vente et service II	X	X						
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV	X	X						
	Commerce de vente et service V	X	X						
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII	X	X						
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I	X	X						
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I								
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé		X						
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	8.0	8.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	7.0	7.0						
		Hauteur du mur % minimal exigé							
	maximal exigé (m)								
	Min. somme des marges	14.0	7.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge arrière minimale (m)	12.0	12.0						
Hauteur du mur % minimal exigé									
	maximal exigé (m)								
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum							
		maximum							
	Nombre de chambres	minimum							
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum							
		maximum	3	3					
	Hauteur	minimum (m)							
		maximum (m)	12.0	12.0					
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII		1100.0	1100.0					
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal		200	200					
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
	Densité minimale (log/ha)								
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS									

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.		413		
Zones assujetties :	P427-1 P427-4	P427-2 P427-5	P427-3 P427-6	
Concordance de la ou des zone(s) :		PV		

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	X							
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES	4811 Ligne de transport électrique	X							
	7513 Ski de fond	X							
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	6541 : Garderie	X							
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé								
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0							
	Hauteur du mur : % minimal exigé	100							
		maximal exigé (m)	12.0						
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	6.0							
	Hauteur du mur % minimal exigé	100							
		maximal exigé (m)	15.0						
	Min. somme des marges	12.0							
	Hauteur du mur % minimal exigé	100							
		maximal exigé (m)	30.0						
	Marge arrière minimale (m)	10.0							
	Hauteur du mur % minimal exigé	100							
maximal exigé (m)		20.0							
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum							
		maximum							
	Nombre de chambres	minimum							
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum							
		maximum	4						
	Hauteur	minimum (m)							
		maximum (m)	15.0						
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
	Densité minimale (log/ha)								
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS	Article 4.3.1	X							

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	414
Zones assujetties :	C428 C433
Concordance de la ou des zone(s) :	M

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I	X	X						
	Commerce de vente et service II	X	X						
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII	X	X						
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I	X	X						
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I								
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	5532 Libre Service	X	X						
	5533 Libre Service et vente au détail de produits d'épicerie	X	X						
	7920 Loterie, Bingo etc.	X	X						
OBJET DU REGLEMENT STRUCTURE DU BÂTIMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé		X						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé maximal exigé (m)								
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	0.0	7.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m)								
	Min. somme des marges	7.0	7.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m)								
Marge arrière minimale (m)	12.0	12.0							
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements minimum maximum								
	Nombre de chambres minimum maximum								
	Nombre d'étages minimum maximum	1	1						
		3	3						
	Hauteur minimum (m) maximum (m)								
		12.0	12.0						
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII	4400.0	4400.0						
	Surface max. du bâtiment (m2) autres	13200	13200						
	R.P.T. % maximal	200	200						
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
	Densité minimale (log/ha)								
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS									

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	415
Zones assujetties :	H429 H445 H454 H479 H480 H491
Concordance de la ou des zone(s) :	M

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)	X							
	Habitation VI (Multifamiliale)		X	X					
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I								
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X	X						
	Bâtiment jumelé			X					
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	8.0	8.0	8.0					
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	6.0	6.0	6.0					
	Hauteur du mur % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Min. somme des marges	12.0	12.0	6.0					
	Hauteur du mur % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge arrière minimale (m)	10.0	10.0	10.0					
Hauteur du mur % minimal exigé									
	maximal exigé (m)								
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum		8	8				
		maximum		24	24				
	Nombre de chambres	minimum	8						
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum	2	2	2				
		maximum	4	4	4				
	Hauteur	minimum (m)	6.0	6.0	6.0				
		maximum (m)	13.0	13.0	13.0				
	Largeur minimale sur rue (m)		8.0	10.0	10.0				
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)			30.0	30.0				
	% de la superficie du terrain		25	35	35				
Densité minimale (log/ha)		65	65	65					
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS									

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO. 416

Zones assujetties : P430

Concordance de la ou des zone(s) : M

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	X	X						
	Public et institutionnel II	X	X						
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé		X						
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	12.0	12.0					
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	6.0	6.0						
		Hauteur du mur % minimal exigé	100	100					
	maximal exigé (m)	15.0	15.0						
	Min. somme des marges	12.0	12.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	30.0	15.0					
	Marge arrière minimale (m)	10.0	10.0						
Hauteur du mur % minimal exigé	100	100							
	maximal exigé (m)	20.0	20.0						
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum							
		maximum							
	Nombre de chambres	minimum							
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum							
		maximum	4	4					
	Hauteur	minimum (m)							
		maximum (m)	15.0	15.0					
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
	Densité minimale (log/ha)								
	REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS								

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	420
Zones assujetties :	P439 P441 P444 P513
Concordance de la ou des zone(s) :	RI

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	X							
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé								
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0							
	Hauteur du mur : % minimal exigé	maximal exigé (m)							
		Min. 1 marge (m)	8.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé	maximal exigé (m)							
		Min. somme des marges	16.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé	maximal exigé (m)							
		Marge arrière minimale (m)	8.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé	maximal exigé (m)							
		Nombre de logements minimum							
	Nombre de logements maximum	minimum							
maximum									
Nombre de chambres minimum	minimum								
	maximum								
Nombre d'étages minimum	minimum								
	maximum								
Hauteur minimum (m)	minimum (m)								
	maximum (m)	6.0							
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
	Densité minimale (log/ha)								
	REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS	Article 4.3.1	X						

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	421
Zones assujetties :	C446 C447 C455 C456
Concordance de la ou des zone(s) :	M

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I	X	X						
	Commerce de vente et service II	X	X						
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V	X	X						
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII	X	X						
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I	X	X						
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I								
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES	Logements intégrés excluant le 1er étage	X	X						
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé		X						
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	0.0	7.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Min. somme des marges	7.0	7.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge arrière minimale (m)	12.0	12.0						
Hauteur du mur % minimal exigé									
	maximal exigé (m)								
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum							
		maximum							
	Nombre de chambres	minimum							
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum							
		maximum	3	3					
	Hauteur	minimum (m)							
		maximum (m)	12.0	12.0					
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII		4400.0	4400.0					
	Surface max. du bâtiment (m2) autres		13200	13200					
	R.P.T. % maximal		200	200					
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)		30.0	30.0					
	% de la superficie du terrain								
Densité minimale (log/ha)									
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS									

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	424
Zones assujetties :	H421
Concordance de la ou des zone(s) :	R2

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)	X							
	Habitation VI (Multifamiliale)		X	X					
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I								
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X	X						
	Bâtiment jumelé			X					
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	8.0	8.0	8.0					
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	6.0	6.0	6.0					
		Hauteur du mur % minimal exigé							
	maximal exigé (m)								
	Min. somme des marges	12.0	12.0	6.0					
		Hauteur du mur % minimal exigé							
	maximal exigé (m)								
	Marge arrière minimale (m)	10.0	10.0	10.0					
Hauteur du mur % minimal exigé									
	maximal exigé (m)								
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum		6	6				
		maximum		16	16				
	Nombre de chambres	minimum	8						
		maximum	24						
	Nombre d'étages	minimum	2	2	2				
		maximum	4	4	4				
	Hauteur	minimum (m)	6.0	6.0	6.0				
		maximum (m)	13.0	13.0	13.0				
	Largeur minimale sur rue (m)		8.0	10.0	10.0				
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log (m2)			30.0	30.0				
	% de la superficie du terrain		25	35	35				
	Densité minimale (log/ha)		25	25	25				
	REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS								

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.

426

Zones assujetties : H457

Concordance de la ou des zone(s) : R3

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone								
		1	2	3	4	5	6	7	8	
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)									
	Habitation II (Bifamiliale)									
	Habitation III (Trifamiliale)									
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)									
	Habitation V (Collective)	X								
	Habitation VI (Multifamiliale)		X	X						
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)									
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I									
	Commerce de vente et service II									
	Commerce de vente et service III									
	Commerce de vente et service IV									
	Commerce de vente et service V									
	Commerce de vente et service VI									
	Commerce de vente et service VII									
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I									
	Service récréatif II									
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I									
	Public et institutionnel II									
	Public transport et communication III									
INDUSTRIEL	Industriel I									
	Industriel II									
	Industriel et extraction III									
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I									
	Agro-forestier II									
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES										
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS										
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT									
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X	X							
	Bâtiment jumelé			X						
	Bâtiment contigu									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	8.0	8.0	8.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé	maximal exigé (m)								
		Marge latérale Min. 1 marge (m)	4.5	4.5	4.5					
	Hauteur du mur % minimal exigé	maximal exigé (m)	50	50	50					
		Min. somme des marges	9.0	9.0	4.5					
	Hauteur du mur % minimal exigé	maximal exigé (m)	50	50	50					
		Marge arrière minimale (m)	10.0	10.0	10.0					
	Hauteur du mur % minimal exigé	maximal exigé (m)								
	CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum		8	8				
maximum										
Nombre de chambres		minimum	8							
		maximum								
Nombre d'étages		minimum	2	2	2					
		maximum	4	4	4					
Hauteur		minimum (m)	6.0	6.0	6.0					
		maximum (m)	13.0	13.0	13.0					
Largeur minimale sur rue (m)			8.0	10.0	10.0					
R.P.T. % minimal										
Surface max. du bâtiment (m2) C VII										
Surface max. du bâtiment (m2) autres										
R.P.T. % maximal										
Espaces libres Sup. min. / log. (m2)				30.0	30.0					
% de la superficie du terrain			25	35	35					
Densité minimale (log/ha)		65	65	65						
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS										

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	429
Zones assujetties :	C462 C463
Concordance de la ou des zone(s) :	M

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I	X	X						
	Commerce de vente et service II	X	X						
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII	X	X						
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I	X	X						
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I								
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	7920 Loterie, Bingo, etc.	X	X						
OBJET DU REGLEMENT STRUCTURE DU BÂTIMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
	Bâtiment isolé								
	Bâtiment jumelé								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Bâtiment contigu								
	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
	maximal exigé (m)								
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	0.0	7.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé								
	maximal exigé (m)								
	Min. somme des marges	7.0	7.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé								
	maximal exigé (m)								
Marge arrière minimale (m)	12.0	12.0							
Hauteur du mur % minimal exigé									
maximal exigé (m)									
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements minimum								
	maximum								
	Nombre de chambres minimum								
	maximum								
	Nombre d'étages minimum	1	1						
	maximum	3	3						
	Hauteur minimum (m)								
	maximum (m)	12.0	12.0						
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII	1100.0	1100.0						
	Surface max. du bâtiment (m2) autres	5500.0	5500.0						
	R.P.T. % maximal	150	150						
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
% de la superficie du terrain									
Densité minimale (log/ha)									
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS									

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	430
Zones assujetties :	P466 P476 P477
Concordance de la ou des zone(s) :	PI

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	X	X						
	Public et institutionnel II	X	X						
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé		X						
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	12.0	12.0					
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	6.0	6.0						
		Hauteur du mur % minimal exigé	100	100					
	maximal exigé (m)		15.0	15.0					
	Min. somme des marges	12.0	6.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	30.0	15.0					
	Marge arrière minimale (m)	10.0	10.0						
Hauteur du mur % minimal exigé	100	100							
	maximal exigé (m)	20.0	20.0						
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum							
		maximum							
	Nombre de chambres	minimum							
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum							
		maximum	4	4					
	Hauteur	minimum (m)							
		maximum (m)	15.0	15.0					
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
Densité minimale (log/ha)									
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS	Article 4.3.1	X	X						

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	433
Zones assujetties :	P474
Concordance de la ou des zone(s) :	PV - PI

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	X	X						
	Public et institutionnel II	X	X						
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé		X						
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	12.0	12.0					
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	6.0	6.0						
		Hauteur du mur % minimal exigé	100	100					
	maximal exigé (m)	15.0	15.0						
	Min. somme des marges	12.0	6.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	30.0	15.0					
	Marge arrière minimale (m)	10.0	10.0						
Hauteur du mur % minimal exigé	100	100							
	maximal exigé (m)	20.0	20.0						
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum							
		maximum							
	Nombre de chambres	minimum							
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum							
		maximum	4	4					
	Hauteur	minimum (m)							
		maximum (m)	15.0	15.0					
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
Densité minimale (log/ha)									
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS	Article 4.3.1	X	X						

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	437
Zones assujetties :	C493
Concordance de la ou des zone(s) :	M

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I	X	X						
	Commerce de vente et service II	X	X						
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V	X	X						
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII	X	X						
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I	X	X						
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I								
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES	Logements intégrés excluant le 1er étage	X	X						
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé		X						
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0						
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	0.0	7.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Min. somme des marges	7.0	7.0						
	Hauteur du mur % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge arrière minimale (m)	12.0	12.0						
Hauteur du mur % minimal exigé									
	maximal exigé (m)								
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum							
		maximum							
	Nombre de chambres	minimum							
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum							
		maximum	3	3					
	Hauteur	minimum (m)							
		maximum (m)	12.0	12.0					
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII		4400.0	4400.0					
	Surface max. du bâtiment (m2) autres		13200	13200					
	R.P.T. % maximal		200	200					
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)		30.0	30.0					
% de la superficie du terrain									
Densité minimale (log/ha)									
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS									

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	438
Zones assujetties :	P499 P525
Concordance de la ou des zone(s) :	PV

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)								
	Habitation II (Bifamiliale)								
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	X							
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X							
	Bâtiment jumelé								
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0							
	Hauteur du mur : % minimal exigé	maximal exigé (m)							
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	8.0							
	Hauteur du mur % minimal exigé	maximal exigé (m)							
	Min. somme des marges	16.0							
	Hauteur du mur % minimal exigé	maximal exigé (m)							
Marge arrière minimale (m)	8.0								
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum							
		maximum							
	Nombre de chambres	minimum							
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum							
		maximum							
	Hauteur	minimum (m)							
		maximum (m)	6.0						
	Largeur minimale sur rue (m)								
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
Densité minimale (log/ha)									
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS	Article 4.3.1	X							

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO. 439

Zones assujetties : H500 H503 H521 H522 H523
H524 H526 H527 H528 H529
H537

Concordance de la ou des zone(s): RI

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)	X	X						
	Habitation II (Bifamiliale)			X					
	Habitation III (Trifamiliale)								
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)								
	Habitation V (Collective)								
	Habitation VI (Multifamiliale)								
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)								
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I								
	Commerce de vente et service II								
	Commerce de vente et service III								
	Commerce de vente et service IV								
	Commerce de vente et service V								
	Commerce de vente et service VI								
	Commerce de vente et service VII								
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I								
	Service récréatif II								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I								
	Public et institutionnel II								
	Public transport et communication III								
INDUSTRIEL	Industriel I								
	Industriel II								
	Industriel et extraction III								
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I								
	Agro-forestier II								
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X		X					
	Bâtiment jumelé		X						
	Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	6.0	6.0	6.0					
	Hauteur du mur : % minimal exigé								
		maximal exigé (m)							
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	2.0	4.0	2.0					
		Hauteur du mur % minimal exigé							
	maximal exigé (m)								
	Min. somme des marges	6.0	4.0	6.0					
		Hauteur du mur % minimal exigé							
	maximal exigé (m)								
	Marge arrière minimale (m)	9.0	9.0	9.0					
Hauteur du mur % minimal exigé									
	maximal exigé (m)								
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum	1	1	2				
		maximum	1	1	2				
	Nombre de chambres	minimum							
		maximum							
	Nombre d'étages	minimum	1	1	1				
		maximum	2	2	2				
	Hauteur	minimum (m)	4.5	4.5	4.5				
		maximum (m)	8.5	8.5	8.5				
	Largeur minimale sur rue (m)	7.0	6.0	7.0					
	R.P.T. % minimal								
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII								
	Surface max. du bâtiment (m2) autres								
	R.P.T. % maximal								
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)								
	% de la superficie du terrain								
Densité minimale (log/ha)	8	8	8						
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS									

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	449
Zones assujetties :	H535
Concordance de la ou des zone(s) :	M

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone								
		1	2	3	4	5	6	7	8	
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)									
	Habitation II (Bifamiliale)	X	X							
	Habitation III (Trifamiliale)			X						
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)									
	Habitation V (Collective)				X					
	Habitation VI (Multifamiliale)					X	X			
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)									
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I									
	Commerce de vente et service II									
	Commerce de vente et service III									
	Commerce de vente et service IV									
	Commerce de vente et service V									
	Commerce de vente et service VI									
	Commerce de vente et service VII									
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I									
	Service récréatif II									
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I									
	Public et institutionnel II									
	Public transport et communication III									
INDUSTRIEL	Industriel I									
	Industriel II									
	Industriel et extraction III									
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I									
	Agro-forestier II									
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES										
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS										
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT									
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X		X	X	X				
	Bâtiment jumelé		X				X			
	Bâtiment contigu									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0			
	Hauteur du mur : % minimal exigé									
		maximal exigé (m)								
	Marge latérale Min. 1 marge (m)	2.0	5.0	5.0	6.0	6.0	6.0			
	Hauteur du mur % minimal exigé									
		maximal exigé (m)								
	Min. somme des marges	6.0	5.0	10.0	12.0	12.0	6.0			
	Hauteur du mur % minimal exigé									
		maximal exigé (m)								
	Marge arrière minimale (m)	9.0	10.0	9.0	10.0	10.0	10.0			
Hauteur du mur % minimal exigé										
	maximal exigé (m)									
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum	2	4	3		4	4		
		maximum	2	4	3		16	16		
	Nombre de chambres	minimum				8				
		maximum				24				
	Nombre d'étages	minimum	1	1	2	1	1	1		
		maximum	2	3	3	3	3	3		
	Hauteur	minimum (m)	4.5	4.5	6.0	4.5	4.5	4.5		
		maximum (m)	8.5	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0		
	Largeur minimale sur rue (m)		7.0	6.0	9.0	8.0	10.0	10.0		
	R.P.T. % minimal									
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII									
	Surface max. du bâtiment (m2) autres									
	R.P.T. % maximal									
	Espaces libres Sup. min. / log (m2)						30.0	30.0		
	% de la superficie du terrain					25	35	35		
Densité minimale (log/ha)		8	8	8	8	8	8			
REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS	Article 4.1.2.1									
	Article 4.1.2.2									

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Du Jardin
Annexe au règlement: 94-2721
Amendement:

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.	451
Zones assujetties :	P538
Concordance de la ou des zone(s) :	PV

Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone								
		1	2	3	4	5	6	7	8	
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)									
	Habitation II (Bifamiliale)									
	Habitation III (Trifamiliale)									
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)									
	Habitation V (Collective)									
	Habitation VI (Multifamiliale)									
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)									
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I									
	Commerce de vente et service II									
	Commerce de vente et service III									
	Commerce de vente et service IV									
	Commerce de vente et service V									
	Commerce de vente et service VI									
	Commerce de vente et service VII									
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I									
	Service récréatif II									
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	X	X							
	Public et institutionnel II	X	X							
	Public transport et communication III									
INDUSTRIEL	Industriel I									
	Industriel II									
	Industriel et extraction III									
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I									
	Agro-forestier II									
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES										
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS										
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT									
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	X								
	Bâtiment jumelé		X							
	Bâtiment contigu									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0							
	Hauteur du mur :	% minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	12.0	12.0						
	Marge latérale	Min. 1 marge (m)	6.0	6.0						
		% minimal exigé	100	100						
	Hauteur du mur	maximal exigé (m)	15.0	15.0						
		Min. somme des marges	12.0	6.0						
	Hauteur du mur	% minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	30.0	15.0						
	Marge arrière minimale (m)	10.0	10.0							
	Hauteur du mur	% minimal exigé	100	100						
		maximal exigé (m)	20.0	20.0						
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements	minimum								
		maximum								
	Nombre de chambres	minimum								
		maximum								
	Nombre d'étages	minimum								
		maximum	4	4						
	Hauteur	minimum (m)								
		maximum (m)	15.0	15.0						
	Largeur minimale sur rue (m)									
	R.P.T. % minimal									
	Surface max. du bâtiment (m2) C VII									
	Surface max. du bâtiment (m2) autres									
	R.P.T. % maximal									
	Espaces libres Sup. min. / log. (m2)									
	% de la superficie du terrain									
	Densité minimale (log/ha)									
	REFERENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES REGLEMENTS	Article 4.3.1	X	X						